

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2008

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. REYNES Xavier, M. SONNEMANN Florian, M. VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine

Absent excusée : Mlle BOSSON C.

M. BARBIER M. a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 05 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

Les factures du mois de Juin sont examinées.

I – GARANTIE FINANCIÈRE SEMCODA – MARAIS NORD – 15 LOGEMENTS P.L.S. :

M. le Maire rappelle à l'assemblée sa décision du 06 mai dernier, accordant la garantie financière de la commune à hauteur de 50 % des deux Prêts Locatifs à Usage Social destinés à concourir à la construction de 12 logements P.L.U.S. au « Marais Nord ».

Il présente la nouvelle demande faite par la SEMCODA pour le projet de construction précité ; il s'agit de la garantie financière à hauteur de 50 % de trois emprunts, deux prêts locatifs sociaux (P.L.S.) pour les travaux et le foncier et un prêt complémentaire destinés à concourir à la construction de 15 logements P.L.S.

M. ALLIOD fait part de son désaccord sur le projet de convention à venir avec la SEMCODA ; en effet, seulement 10% de la surface habitable est réservée à la commune de Crozet pendant 30 ans, pour le choix des locataires, en contrepartie de la garantie accordée.

M. le Maire propose donc au conseil de prendre contact avec la SEMCODA pour négocier ces conditions d'occupation et de durée.

Le montant de la garantie s'établit à 901 250 €.

Quelques soient les résultats de cette négociation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'accorder la garantie de la commune à la SEMCODA pour le remboursement de la somme de 901 250 €.

II – Z.A.E. LA VIE CHATELME – ACCORD DE PRINCIPE POUR IMPLANTATION DE LA COOPÉRATIVE JURA MONT BLANC

M. le Maire explique à l'assemblée, que les parcelles N° 778 d'une superficie de 5 504 m² et N° 964 d'une superficie de 1 890 m² situées sur la Z.A.E. de la Vie Chatelme sont actuellement libres.

Il fait part au Conseil de l'intérêt de la Coopérative Jura Mont Blanc pour ces dernières.

Il est donc nécessaire que le Conseil donne son accord sur l'implantation de cette entreprise et sur le prix de vente du terrain.

Dans ce cadre, M. le Maire va laisser la parole à M. Fournier Ernest représentant de la Coopérative Jura Mont-Blanc pour présenter le projet au conseil, une suspension de séance a donc lieu.

20H55 : Suspension de la séance,

21H15 : Reprise de la séance,

Après cette suspension, M. Fournier ne prend pas part aux débats sur cette question.

M. le Maire demande au Conseil son accord pour l'implantation de la Coopérative Jura Mont-Blanc sur ces parcelles.

Le Conseil, à l'Unanimité (M. Fournier ne participe pas au vote), donne son accord pour l'implantation de cette société sur lesdites parcelles. En complément le Conseil souhaite que la société mette en place des bâtiments type palplanche et qu'une insertion paysagère du bâtiment soit présentée.

Le Conseil, à l'Unanimité (M Fournier ne participe pas au vote), fixe le prix de vente à 23 € le m².

III ZA « LE MARAIS DE CROZET » - PROMESSE DE VENTE PARCELLE – CENTRE CULTUREL DES MUSULMANS :

M. le Maire informe l'assemblée de la proposition faite au Centre Culturel des Musulmans du Pays de Gex (C.C.M.P.G.), d'acquérir les parcelles N°980,983 et 986, pour une superficie totale d'environ 1 580 m², sur la Z.A. « Le Marais de Crozet » pour permettre la réalisation de leur centre culturel.

Par courrier du 23 juin, le C.C.M.P.G. a accepté cette proposition. Il est donc nécessaire, de fixer un prix de vente, M. le Maire propose 100 € le m².

Le Conseil Municipal par 15 vote pour, 1 abstention (M. SONNEMANN) et 2 voix contre (MM. ASSENARRE et VUAILLET) fixe le prix de vente à 100€/le m².

IV – DÉTERMINATION COÛT REPAS CANTINE – GARDERIE DE MIDI – RENTRÉE 2008-2009

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le prix n'a pas évolué depuis Août 2005.

Il explique que depuis trois ans les hausses du coût des repas et des salaires n'ont pas été répercutées, il est donc nécessaire de procéder à la révision des tarifs, cette augmentation ne tenant pas compte des lourds travaux d'investissement intervenus.

M. le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs suivant :

Prix du ticket : 6.30 €

Pris de l'abonnement : 5.50€

M. DEQUENNE fait remarquer que le tarif existant est déjà plus important que celui des autres communes. Il lui est répondu que ce montant varie selon la partie du déficit pris en charge sur le budget communal.

Le conseil Municipal, par 11 voix pour, quatre voix contre (Mme PEREZ, MM. MASSON, SONNEMANN et CHAUMONT) et trois abstentions (Mme DONZÉ, MM. REYNES et DEQUENNE) décide d'augmenter les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2008.

V – PRIME EXCEPTIONNELLE APPRENTIS

M. le Maire rappelle au Conseil que deux apprentis vont terminer leur formation en Août 2008. Dans ce cadre, il propose d'accorder une prime de 500 € à chacun, prime de fin d'apprentissage et de service.

Vote : 17 pour et une abstention (M. SONNEMANN)

VI – SUBVENTION MONTS JURA SPORT EVENENMENT

M. le Maire explique aux conseillers que Monts Jura Sport Evénement organise du 20 au 24 mars 2009 des championnats de France seniors dames et hommes de ski alpin, slalom, slalom géant et super géant. Cet évènement va se dérouler sur les territoires des communes de Lélex et Crozet.

Une demande de subvention est donc parvenue, une somme de 5 000 € étant sollicitée (pour information les communes de Lelex et de Mijoux sont sollicitées à hauteur de 10 000 et 5 000 €).

M. le Maire demande l'accord de principe de l'assemblée pour le versement d'une subvention en janvier 2009.

A l'Unanimité, le Conseil donne son accord sur le principe du versement d'une subvention.

M. le Maire propose de la fixer à 5 000 €, le Conseil dans sa grande majorité rejette cette proposition.

Après discussion, le Conseil par 12 voix pour, cinq voix contre (MM. SONNEMANN, CHANEL, VUAILLET, PINEY et FOURNIER) et une abstention (Mme VUILLEMET) décide d'accorder une subvention de 3 000 € à Monts Jura Sport Evénement.

VII – PRÉSENTATION PROJET GARDERIE

Mme DONZÉ revient sur un constat établi, de nombreux enfants quittent l'école de la commune du fait de l'absence d'un service de garderie. Elle préconise une ouverture dès la rentrée de septembre 2008, une solution ayant été trouvée, malgré le fait que l'extension ne soit pas terminée à cette date.

Pour permettre la mise en place d'un tel projet, des contacts ont donc été établis avec des associations pouvant gérer ce type de service.

Mme DONZÉ procède donc à la présentation des propositions établies par Alpha 3A et Familles Rurales. Elle explique que cette prestation se développerait dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse signé avec la C.A.F. qui subventionne ainsi 55% des frais restant à la charge de la commune.

Mme JOUANNET souhaite savoir à partir de quel âge sont acceptés les enfants ? Il lui est répondu trois ans, les horaires d'accueil étant de plus précisés :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h à 8h30 et de 16h à 18h30 ;
- Mercredi de 7h à 18h avec possibilité de demi-journée ;

Mme DONZÉ explique ensuite les modalités de calcul de la participation des parents.

Pratiquement, la gestion complète du service revient à l'association mais la commune conserve un droit de regard sur le budget, l'activité et le projet éducatif.

La commission scolaire propose de retenir la proposition de Familles Rurales.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il faut être conscient du coût réel d'un tel service.

Le Conseil à l'Unanimité :

- donne son accord de principe pour signer la convention avec Familles Rurales,
- accepte que la garderie ouvre à compter du 1^{er} septembre 2008,
- fixe le tarif horaire à négocier entre 2,50 et 4 euros,

VIII – PRÉSENTATION AMÉNAGEMENT CANTINE :

Mme DONZÉ informe l'Assemblée que trois fournisseurs ont été reçus pour l'aménagement de la nouvelle cantine.

Ces rencontres ont permis de constater que deux services sont nécessaires de par la taille de la cantine et que si le service à table est maintenu, il manquera du temps. Mme JOUANNET fait remarquer qu'il s'agit simplement d'une question d'organisation.

La solution du self a donc été dégagee de par sa praticité et son aspect ludique pour les plus jeunes.

Des devis sont en cours de réalisation.

IX – LOYER APPARTEMENT

M. le Maire informe le conseil qu'un des deux appartements de La Cure est toujours disponible. Le loyer est fixé à 740 €. Ce tarif ne semble pas opportun puisque égal à l'autre appartement plus fonctionnel et disposant d'une pièce en plus.

M. le Maire propose de fixer le loyer à 690 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de fixer le loyer à 690 € pour l'appartement encore libre de La Cure.

X – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission urbanisme – M. BARBIER :

- D.P. Galichet Cédric, 214, route de Gex. Création de 3 fenêtres de toit. Pas d'opposition ;
- P.C. Brocard Sébastien, 43 impasse Copernic à Saint Genis Pouilly, Maison d'habitation, lotissement des jardins d'hiver, Couleur des tuiles grise, non conforme au POS. Pente de toiture non précisée. Couleur de façade à préciser. Avis défavorable ;
- P.C. Lachaux Laurent : Construction d'une maison individuelle, en place d'un bâtiment agricole, rue du Jura. Parcelle C82. Matériaux de toiture à préciser. Couleur de façade à préciser, pentes toitures à préciser. Avis défavorable.

Commission Culture – Mme DONZE :

- Site Internet de la commune : développement en cours,
- Suite à une réunion avec l'Office du Tourisme du Pays de Gex ayant pour objet la mise en place du vide grenier du 28 septembre, demande acquisition d'une banderole recto/verso de 5mètres par 0.80 mètre, coût 570 € H.T., acceptation à l'Unanimité par le conseil,

Commission environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Une enquête de satisfaction sur la qualité des aménagements de sécurité routière a été lancée, les réponses doivent revenir en mairie avant le 15 juillet, elles seront étudiées lors de la prochaine commission cadre de vie de septembre,
- Des difficultés ont été signalées pour le stationnement Rue de la Montagne, une étude sera menée, le C.A.U.E. pourra intervenir dans ce cadre,
- Le Parc Naturel Régional du Haut Jura a été relancé par écrit pour la mise en sécurité de la carrière des Pieds du Mont et permettre ainsi de clore ce dossier,

M. ALLIOD pose la question de la fermeture, à la circulation, de la route du Marais, il lui est répondu que cette décision est en attente des réponses des agriculteurs sur l'utilité de cette route.

Commission travaux – M. FOURNIER :

- Ecole : un problème particulier se pose avec l'entreprise S.T.P.F.A., titulaire du lot N°1, une réunion est prévue le 7 juillet à 9h15
 - Eglise, les travaux d'aménagement de la Place se poursuivent, béton désactivé et murs finis, à l'étude goudronnage de la rue du Jura sur le périmètre,
 - Intervention de l'entreprise Gentet pour les travaux de la Cure cette semaine,
 - Salle des Mouilles :
 - présentation du devis Reisse d'un montant de 2 997 € H.T. pour la mise en conformité électrique de la salle, accepté à l'unanimité,
 - présentation du devis Vernoux-Ramos d'un montant de 4 314,32 € H.T. pour la régulation du chauffage de la salle et la mise en place de deux compteurs de calories pour répercuter les charges de chauffage au locataire, accepté à l'unanimité,
 - Devis Paulme pour l'enrochement des berges de l'Allondon, coût de 1 800 € H.T., accepté à l'Unanimité,
 - Devis S.C.P. Dupont pour la réalisation du bornage d'un terrain sur la ZA « Le Marais de Crozet » et mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de V.R.D., coût 2 976,20 € H.T., accepté à l'Unanimité,
 - Aménagements des trottoirs de l'école, M. FOURNIER explique que l'avancée des travaux nécessite d'étudier le raccordement du trottoir au projet, il présente deux solutions :
 - conserver le mur protégeant la cour de l'ancienne école servant actuellement de parking aux logements communaux et le raccorder à l'école, solution la moins onéreuse mais ne favorisant pas l'accès au silo de stockage du bois,
 - supprimer ce mur et laisser l'esplanade libre, cette solution plus onéreuse permettant la mise en place d'un arrêt de bus,
- A l'Unanimité, le Conseil choisi la première solution.

XII – DIVERS

1. Acquisition de terrains agricoles :
 - M. CHANEL fait un point rapide sur les opportunités qui s'offrent à la commune pour acquérir des terrains agricoles pour augmenter son patrimoine, le Conseil valide le principe à l'Unanimité.
 2. Informations diverses :
 - M. le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion entre la commune, la SAFER et la société NIMIR holding aura lieu courant septembre pour faire le point sur le dossier du golf,
 - M. le Maire procède à une rapide information du conseil sur l'évolution de la fiscalité intercommunale, il laisse à la disposition des conseillers des informations sur la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.), une discussion suivra lors d'un prochain conseil informel spécifique à ce sujet,
 - M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'amicale des sapeurs-pompiers sollicitant la commune pour l'acquisition d'un challenge : accord à l'Unanimité,
 - M. le Maire donne lecture à l'assemblée de deux courriers du service de l'eau de la C.C.P.G. sur la consommation des fontaines et sur les prélèvements illégaux effectués à partir des bornes incendie,
 - La pétition de riverains de la route de la télécabine demandant le retour du sens interdit sur la route de la télécabine à partir du parking, toute l'année est distribuée aux conseillers, elle sera étudiée lors de la mise en place du nouveau plan de circulation de la commune,
 - Mme ALLAINGUILLAUME revient sur la décision de l'Assemblée de ne pas ouvrir un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet, en s'interrogeant sur le devenir de l'apprenti. Après discussion sur l'augmentation de la charge de travail des agents techniques et les modifications à apporter à l'organisation de ce service. Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2008.
 - M. ASSENARRE informe l'Assemblée des résultats de la vente de bois du 30 juin 2008 : 40,36 € le m³, il souhaite aussi informer le Conseil que la prochaine réunion du Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière aura lieu le 5 juillet, le quorum n'ayant pas été atteint à la dernière réunion,
 - Dépôt de gerbe du 14 juillet à 11 h 30,
- Séance levée à 00 h.15.